



AVIS
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail

relatif à un projet de décret portant application
du Code de la consommation
en ce qui concerne la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux
et modifiant le chapitre IV du titre Ier du livre II
du Code de la consommation

1. RAPPEL DE LA SAISINE

L'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie le 13 octobre 2010 par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) d'une demande d'avis relatif à un projet de décret portant application du Code de la consommation en ce qui concerne la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux et modifiant le chapitre IV du titre Ier du livre II du Code de la consommation.

2. CONTEXTE

Ce projet de décret a pour objectif de constater que certaines dispositions des Règlements (CE) n° 1831/2003 et (CE) n° 767/2009 modifiés constituent des mesures d'exécution prévues à l'article L.214-1 du Code de la consommation.

Il prévoit l'abrogation des décrets français transposant les directives abrogées par ces deux Règlements pleinement entrés en application. En outre, il met en place une procédure pour l'autorisation d'utilisation à des fins de recherche scientifique de substances non autorisées comme additifs pour l'alimentation animale. L'avis de l'Anses est sollicité sur ces deux points.

3. METHODE D'EXPERTISE

L'expertise collective a été réalisée par le Comité d'experts spécialisés (CES) « Alimentation animale » réuni le 16 novembre 2010.

4. ARGUMENTAIRE

Les Règlements (CE) n° 1831/2003 et (CE) n° 767/2009 modifiés prévoient l'autorisation d'utilisation à des fins de recherche scientifique des substances non autorisées comme additifs pour l'alimentation animale. Ces autorisations doivent être données après une évaluation scientifique concernant l'innocuité des substances ou produits utilisés vis-à-vis de l'animal cible, de l'utilisateur, du consommateur des denrées animales (pour les animaux producteurs de denrées alimentaires) et de l'environnement.

5. CONCLUSION

L'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis favorable au projet de décret portant application du Code de la consommation en ce qui concerne la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux et modifiant le chapitre IV du titre Ier du livre II du Code de la consommation.

Le directeur général

Marc MORTUREUX

MOTS-CLES

Alimentation animale, additifs, autorisation d'essai, coccidiostatiques, histomonostatiques.